

<http://pierre-alainmillet.fr/Le-droit-a-la-nuit-et-le-droit-a>



Le droit à la nuit et le droit à la ville...

- DHD -

Date de mise en ligne : mercredi 30 mai 2018

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Ce mercredi 30 mai, le SIGERLY, syndicat intercommunal regroupant les communes et la métropole tenait une "matinale", une rencontre en salle du conseil métropolitain sur le thème de "l'extinction nocturne de l'éclairage public" ... Un sujet qui fait de plus en plus discuter entre la réduction de la "pollution lumineuse" que représente l'éclairage public, et le besoin d'éclairage pour la circulation et la tranquillité publique...

Une rencontre très intéressante avec une centaine d'élus de communes, quelques élus métropolitains, et des représentants d'associations environnementales, de la police, de la gendarmerie, d'avocats, de Jean-François Gagneur, adjoint au maire de Givors, commune qui a engagé depuis 3 ans l'extinction de l'éclairage de minuit à 4h.

Cette table ronde présidée par Pierre Abadie, président du SIGERLY a été riche et nous donne de nombreuses pistes pour discuter du bon usage de l'éclairage public...

Le SIGERLY publiera sans doute un compte-rendu de cette matinée, mais j'en retiens un message principal qui fait consensus. Il y a besoin d'un vrai débat citoyen sur les enjeux environnementaux, économiques, sociaux, culturels, urbains, sécuritaires, juridiques... de l'éclairage public.

J'ai évoqué l'expérience de Vénissieux en montrant qu'il ne faut pas opposer tous ces aspects entre eux, et qu'il faut toujours partir des "usages" par les habitants de la ville, usages légitimes... et mésusages ! La contrainte économique bien réelle et de plus en plus forte pour les communes ne doit pas être le critère premier de décision. L'éclairage public coûte cher mais cela ne justifie pas d'éteindre, car alors la logique pourrait conduire, comme pour tout service public, à dire qu'il faut carrément supprimer le service, ce qui serait le moyen radical de supprimer la dépense.

J'ai proposé une formule, trouver comment répondre à la fois au "droit à la nuit" et au "droit à la ville"... et comme toujours, trouver ensuite les solutions économiques réalistes...

- Le droit à la nuit, c'est le droit de voir des étoiles, le droit à un environnement qui ne soit pas artificiel comme une scène de télévision, mais bien le monde réel, avec notamment ses rythmes saisonniers, ses rythmes des jours et des nuits, c'est le droit à une nature dont on respecte les rythmes, tout comme on mange en fonction des saisons, on ne vit pas de la même manière le jour et la nuit...
- Le droit à la ville, c'est le droit à se promener, à la tranquillité publique, mais aussi le droit à la découverte de la ville, à une ville belle, mise en valeur, et c'est évident quand on est dans l'agglomération de la ville lumière qu'est Lyon..

Répondre à ces deux "droits", ce n'est pas moins de dépenses publiques, mais très certainement plus de dépenses publiques pour pouvoir adapter le cadre de vie aux différents lieux, aux modes de vie, aux usages par les habitants de la ville.

Tout le monde dit que la solution ne peut pas être la même partout ! dans un centre ville très urbain, autour d'une grande gare, dans un lotissement, dans une rue commerçante... Et la solution ne peut pas être figée, il faut faire des expériences, voire leur impact et en tenir compte, et accompagner les habitants dans leur propre manière de voir la ville, avec une perception par les habitants qui peut évoluer avec le temps...

Il faut cependant faire des choix sur la ville qu'on veut. J'ai dit que personnellement, je ne veux pas vivre dans une ville "Las Vegas", cette ville vulgaire dont l'éclairage a pour fonction d'éblouir le badaud pour lui faire dépenser ses sous dans les casinos... Mais que je ne veux pas non plus vivre dans une ville fermée la nuit ! Et heureusement, il y a de la marge entre les deux !

Les intervenants des participants à la table ronde ont évoqué de nombreuses questions qui peuvent alimenter un vrai débat citoyen..

- ▶ Faut-il éclairer les chaussées, alors que les véhicules ont des éclairages, ou au contraire éclairer les trottoirs et cheminements piétons ?
- ▶ Faut-il éclairer partout, dans l'idée d'une continuité d'éclairage, ou peut-on éclairer certains points uniquement ? Pourquoi ne pas éclairer principalement les allées et portes d'immeubles, plutôt que tout le trottoir ? Question complexe car les spécialistes disent que l'effet de contraste avec des zones d'ombre et des zones éclairées est mauvais pour le confort visuel...
- ▶ Faut-il éclairer des zones où on sait qu'il n'y a personne, comme des lotissements résidentiels ou personne ne passera entre minuit et 5 heures du matin...
- ▶ Pourquoi faut-il éclairer ? Pour permettre les déplacements ? pour assurer la sécurité publique ? Pour permettre le fonctionnement de la vidéo surveillance ? Pour l'esthétique de la ville ?
- ▶ L'éclairage est-il un facteur de réduction du vandalisme, de l'insécurité ? La police et la gendarmerie constate que 80% des délits sont commis le jour, et les villes qui ont éteint leur éclairage la nuit ne voient pas d'augmentation de délinquance. Par contre, le travail de surveillance et d'investigation avec la vidéo surveillance ne fonctionne plus sans éclairage, les caméras infrarouges ne donnant que des images en noir et blanc
- ▶ les technologies LED apportent-elles plus de souplesse pour mieux gérer l'éclairage ? Leur lumière est-elle aussi bonne que la lumière "sodium" des éclairages existants ?
- ▶ Le sommeil est nécessaire à l'équilibre humain, et on en dort pas la nuit par hasard ! Notre rythme biologique est celui d'un animal diurne, pas nocturne, même si la vie urbaine pousse parfois à avoir un doute !
- ▶ On peut imaginer plus de technologies pour gérer chaque point d'éclairage et régler chaque horaire et niveau d'éclairage, mais on ajoute alors beaucoup de dépenses et de complexité qui coûtera cher en maintenance. Est-ce que ça vaut le coup ?
- ▶ Que faire avec l'éclairage publicitaire qui joue parfois un rôle déterminant dans la pollution lumineuse, le "règlement local de publicité" qui était de compétence communal est devenu métropolitain et il est en cours de révision...

En conclusion de cette matinale, je me dis qu'il y a matière à un forum du conseil citoyen du développement humain durable à Vénissieux sur ce sujet. Nous avons déjà plusieurs expériences

- ▶ l'extinction de certaines rues, notamment les anciennes routes départementales avec peu de riverains et de piétons
- ▶ l'abaissement du niveau d'éclairage entre minuit et 5 heures du matin
- ▶ l'extinction de l'éclairage de certains squares qui limitent les regroupements dérangeants la nuit
- ▶ le travail entre éclairage public et sécurité publique, très avancé à Vénissieux
- ▶ le passage en LED systématique qui offre des possibilités de régulation plus souples...

A suivre donc !